

**Séance ordinaire du 24 avril 2015**

*Le vendredi 24 avril deux mille quinze à vingt heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Jean DELEUME, Maire.*

*Etaient présents : BERTHOMIER Jean-Claude, BOULON Baptiste, CHEVALIER Véronique, CONTE Jean-Marie, DELEUME Jean, FAVARCQ Thierry, GIEMZA Samuel, HUMBERT Marie, LEBRUN Aurore (arrivée : 21h10), THONIER Cécile*

*Pouvoir donné à : PETIT Corinne (pouvoir à Jean DELEUME)*

*Excusés sans pouvoir : -*

*Non excusés : -*

*Séance ouverte à : 20h45*

✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧

*L'ordre du jour est le suivant :*

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 27 mars 2015
- Approbation des statuts de la CCLA
- Transfert du siège social du Syndicat Intercommunal d'Electrification et d'Equipement de Mars-sur-Allier
- Mise à jour définitive du contrat de location de la salle communale « Georges Léger » et de l'état des lieux d'entrée et de sortie
- Mise à jour définitive du contrat de location de l'Espace Jean-Philippe PETIT et de l'état des lieux d'entrée et de sortie
- Questions et informations diverses

✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧

**DÉLIBÉRATION N°2015/AVRIL/001**

**DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

*Après délibération, avec 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, Thierry FAVARCQ est désigné secrétaire de séance.*

**DÉLIBÉRATION N°2015/AVRIL/002**

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2015**

*Aucune autre remarque n'a été formulée à la lecture de ce compte-rendu.*

*Après délibération, avec 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.*

**DÉLIBÉRATION N°2015/AVRIL/003**

**APPROBATION DES STATUTS DE LA CCLA**

*Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Loire et Allier a décidé de réviser les statuts dans le but d'être en adéquation avec le Code Général des Collectivités Territoriales (certains articles ayant évolués) et d'intégrer de nouvelles voies d'intérêts communautaire au tableau déjà existant.*

Après consultation auprès du bureau des collectivités locales de la Préfecture de la Nièvre, et de nombreux échanges avec Monsieur CREUZET, Responsable de ce service, de nouveaux statuts ont été rédigés.

Après en avoir fait lecture, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'adoption de ces nouveaux statuts.

Après délibération, avec 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le Conseil Municipal décide d'adopter les nouveaux statuts de la CCLA et le tableau de voiries intercommunales annexé.

#### **DÉLIBÉRATION N°2015/AVRIL/004**

##### **TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRIFICATION ET D'EQUIPEMENT DE MARS-SUR-ALLIER**

Le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Electrification et d'Equipment de Mars-sur-Allier a émis, lors de sa séance du 20 mars 2015, un avis favorable pour le transfert du siège du syndicat en Maire de Saincaize-Meauce et la modification des statuts.

Conformément aux dispositions de l'article L. 5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil Municipal de se prononcer, dans un délai de trois mois, sur cette proposition.

Après délibération, avec 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le Conseil Municipal émet un avis favorable pour le transfert du siège du syndicat en Mairie de Saincaize-Meauce et la modification des statuts.

#### **DÉLIBÉRATION N°2015/AVRIL/005**

##### **MISE A JOUR DEFINITIVE DU CONTRAT DE LOCATION DE LA SALLE COMMUNALE « GEORGES LEGER » ET DE L'ETAT DES LIEUX D'ENTREE ET DE SORTIE**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la mise à jour du contrat de location de la salle communale « Georges Léger » ainsi que de l'état des lieux d'entrée et de sortie.

Après avoir exposé ces modifications, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Après délibération, avec 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le Conseil Municipal émet un avis favorable sur les modifications apportées au contrat de location de la salle communale « Georges Léger » et à l'état des lieux d'entrée et de sortie annexés à la présente délibération.

#### **Arrivée d'Aurore LEBRUN à 21h10**

#### **DÉLIBÉRATION N°2015/AVRIL/006**

##### **MISE A JOUR DEFINITIVE DU CONTRAT DE LOCATION DE L'ESPACE « JEAN-PHILIPPE PETIT » ET DE L'ETAT DES LIEUX D'ENTREE ET DE SORTIE**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la mise à jour du contrat de location l'Espace « Jean-Philippe PETIT » ainsi que de l'état des lieux d'entrée et de sortie.

Après avoir exposé ces modifications, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Après délibération, avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le Conseil Municipal émet un avis favorable sur les modifications apportées au contrat de location l'Espace « Jean-Philippe PETIT » et à l'état des lieux d'entrée et de sortie annexés à la présente délibération.

**QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

**DÉLIBÉRATION N°2015/AVRIL/007**

**REMBOURSEMENT FRAIS DE REPAS DE MME AGNES FAVARCQ**

Le 17 avril 2015, Madame Agnès FAVARCQ a participé à la formation « Le classement des archives communales et intercommunales » dispensée dans les locaux de la Mairie de Magny-Cours en partenariat avec le CNFPT, le SIEEEN, l'Union Amicale des Maire de la Nièvre et les Archives Départementales.

Horaires de la formation : 9h00 à 17h00. Le repas du midi a été pris au Lion d'Or à Magny-Cours. Le prix du repas est de 13,60 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de rembourser cette somme de 13,60 € à Madame Agnès FAVARCQ.

Après délibération, avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le Conseil Municipal émet un avis favorable pour le remboursement de la somme de 13,60 € à Madame Agnès FAVARCQ.

**DÉLIBÉRATION N°2015/AVRIL/008**

**ACHAT D'UNE ARMOIRE DE STOCKAGE DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES**

Afin d'être conforme aux normes en vigueur, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'achat d'une armoire de stockage pour produits phytosanitaires d'une capacité de 80L au prix HT de 429,00 €.

Les armoires phytosanitaires doivent être conformes :

- aux exigences du décret n°87- 361 du 27 mai 1987, du code de la santé publique (art. R.5162 et R.5170)
- au code du travail (art. R.231-54-7, 8, 12 et 13; R.232-5-6; R.232-12 et 15)
- au code de l'environnement (art. L216-6),
- aux recommandations des Services Régionaux de Protection des végétaux, des Chambres d'agriculture et de Phytomieux, de la M.S.A., des D.R.E.A.L. et de l'I.N.R.S.

Cécile THONIER propose de rechercher, sous 8 jours, un autre fournisseur pour une armoire phytosanitaire conforme aux normes en vigueur de capacité identique à moindre coût.

Après examen de cette proposition, le Conseil Municipal, avec 6 voix pour, 0 voix contre et 5 abstentions :

- est favorable à l'achat de l'armoire de stockage pour produits phytosanitaires d'une capacité de 80L au prix HT de 429,00 € ainsi présentée.
- Attend cependant la proposition de Cécile THONIER
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature et la bonne suite de ce dossier

**DÉLIBÉRATION N°2015/AVRIL/009**

**DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE DU COMITÉ DE FOIRE DE DORNES**

Monsieur le Maire fait lecture au Conseil Municipal du courrier reçu en Mairie le 02 avril dernier. Après délibération, avec 9 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions, le Conseil Municipal décide de ne participer financièrement à la Foire Concours de Dornes du samedi 12 septembre prochain.

**DÉLIBÉRATION N°2015/AVRIL/010**

**DOSSIER DE SUBVENTION 2015 : BATIMENT CFA NIEVRE DE MARZY**

Monsieur le Maire fait lecture au Conseil Municipal de la demande de subvention 2015 reçue du BATIMENT CFA NIEVRE de Marzy.

Le montant sollicité est de 50 € par apprenti.

La commune a un apprenti pour l'année scolaire 2014/2015 scolarisé dans cet établissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention décide de ne pas accorder une subvention au BATIMENT CFA NIEVRE de Marzy.

**DÉLIBÉRATION N°2015/AVRIL/011**

**CHAUFFAGE DE L'EGLISE ROMANE SAINT-JULIEN**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de sa demande de devis estimatifs pour l'installation d'un système de chauffage dans l'église romane Saint-Julien.

Ensuite, Monsieur le Maire fait lecture des deux devis reçus :

**BRM ÉNERGIE** : Devis n° 42021.7406 du 16 janvier 2015 de 11 385,00 € HT

Travaux non compris : renforcement EDF à 24KW tri et encastrement des câbles

**HEUR'TECH (SARL CHOMEL)** : Devis n° 2015-04056 du 16 avril 2015

Option 1 (nef et chœur) : 9 939,47 € HT/Option 2 (bas-côtés) : 11 149,90 € HT Soit : 21 089,37 € HT

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Après délibération, avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à ce dossier.

**DÉLIBÉRATION N°2015/AVRIL/012**

**MISE EN PLACE DES NAP**

Thierry FAVARCQ, Adjoint au Maire et Délégué au S.I.C.C. informe le Conseil Municipal que les NAP seront peut-être mises en place en septembre 2015 le jeudi en fin de journée.

Le S.I.C.C. attends le chiffrage fait par le Centre Social, le montant ne devant pas dépassé 90€ par enfant. Ce montant correspond aux fonds d'amorçage versés par l'Etat.

**DÉLIBÉRATION N°2015/AVRIL/013**

**EMISSION : « DES RACINES ET DES AILES »**

Le 16 avril 2015, le Conseil Général de la Nièvre a adressé un mail en Mairie concernant l'émission « Des racines et des ailes ».

L'équipe de l'émission souhaite tourner, en juin, juillet et août prochain une émission sur le thème « La rivière Allier et ses environs, depuis sa source jusqu'au Bec d'Allier ».

De la documentation sur Mars-sur-Allier a été adressée par mail à Mme Clémentine Arnaud, journaliste de l'émission.

**PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL : 05 JUIN 2015**

Rien ne restant à l'ordre du jour, le Président déclare la séance close à 22h45.

Le Secrétaire,  
Thierry FAVARCQ

Le Président,  
Jean DELEUME

**De la délibération n°2015/AVRIL/001 à la délibération n°2015/AVRIL/013**

<b><u>NOM</u></b>	<b><u>PRENOM</u></b>	<b><u>SIGNATURE</u></b>	<b><u>POUVOIR DONNÉ A</u></b>	<b><u>EXCUSÉ SANS POUVOIR</u></b>	<b><u>NON EXCUSÉ</u></b>
<b>BERTHOMIER</b>	<i>J-Claude</i>				
<b>BOULON</b>	<i>Baptiste</i>				
<b>CHEVALIER</b>	<i>Véronique</i>				
<b>CONTE</b>	<i>J-Marie</i>				
<b>DELEUME</b>	<i>Jean</i>				
<b>FAVARCQ</b>	<i>Thierry</i>				
<b>GIEMZA</b>	<i>Samuel</i>				
<b>HUMBERT</b>	<i>Marie</i>				
<b>LEBRUN</b>	<i>Aurore</i>				
<b>PETIT</b>	<i>Corinne</i>				
<b>THONIER</b>	<i>Cécile</i>				

